

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 34/2015

Attribution du Marché à bons de commande « Travaux de restructuration et d'entretien de la voirie communale »

Afin de réaliser les travaux de restructuration et d'entretien de la voirie communale, il est proposé de contracter un marché à bons de commande avec une entreprise spécialisée, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Ce type de marché permet de réaliser des économies et d'apporter plus de réactivité sur l'entretien des voies de la commune.

Le montant minimum des travaux s'élève à 50 000 € H.T./an et le montant maximum s'élève à 500 000 € HT/an.

Les crédits sont prévus aux budgets 2015 et seront prévus dans les prochains budgets

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur l'attribution de ce marché après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu la code des marchés publics,
Vu les comptes rendus des commissions d'appel d'offre du 3 et du 17 avril 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE à l'unanimité

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 34/2015)

ARTICLE UN

Est décidé d'attribuer le Marché à bons de commande « Travaux de restructuration et d'entretien de la voirie communale » à l'entreprise EIFFAGE RD 559 « Le Fenouillet » 83240 CAVALAIRE.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché et tous les documents y afférents.

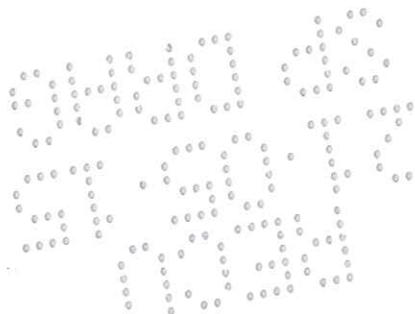
ARTICLE TROIS

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2015 et seront prévus dans les prochains budgets

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 24/05/2015

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 35/2015

Convention d'occupation du domaine public – Boukarou Beach

Par délibération en date du 27 février 2015, le conseil municipal a attribué la gestion du lot de
plage n°3 à la SASU BOUKAROU BEACH.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs et de permettre à cette société
d'entreposer son matériel la nuit et de la restauration légère, il vous est proposé d'établir une
convention d'occupation du domaine public d'une durée d'un an renouvelable.

Cette convention concerne uniquement les locaux comprenant un garage, une terrasse et une
salle de repos pour les maîtres-nageurs de la parcelle AM122.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 500 euros.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le projet de convention d'occupation du domaine public ci joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

La convention d'occupation du domaine public entre la Ville du Rayol Canadel sur Mer et la
SASU Boukarou Beach est approuvée.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 35/2015)

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



COMMUNE DE RAYOL CANADEL-MER
83820 - VAR

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 36/2015

Convention d'occupation du domaine public – SARL La Plage du Bailli

Par délibération en date du 27 février 2015, le conseil municipal a attribué la gestion du lot de
plage n°4 à la SARL LA PLAGES DU BAILLI.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs, il vous est proposé d'établir une
convention d'occupation du domaine public d'une durée de trois ans renouvelable.

Cette convention concerne uniquement les locaux comprenant trois garages de la parcelle AM
230.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 1 675 euros.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le projet de convention d'occupation du domaine public ci joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

La convention d'occupation du domaine public entre la Ville du Rayol Canadel sur Mer et la
SARL La plage du Bailli est approuvée.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 36/2015)

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



0000 00
0000 00
0000 00

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 11
Votants	: 15
Pouvoir (s)	: 04
Absent (s)	: 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 37/2015

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mai 2014, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal a déjà débattu des orientations du P.A.D.D. lors de sa séance du 16 octobre 2014. Toutefois, suite à des modifications mineures, le projet de P.A.D.D. vous est resoumis ce soir.

Dans ce cadre, les orientations inscrites au projet de P.A.D.D. présenté ce soir sont les suivantes :

- Orientations n°1 : Créer les conditions d'un développement communal harmonieux,
- Orientations n°2 : Garantir un cadre de vie exceptionnel,

CONSIDERANT que c'est ainsi, notamment que :

L'article L.123-1 dispose que les P.L.U. « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ». Ce document répond à plusieurs objectifs :

- Il fixe l'économie générale du P.L.U. et exprime l'intérêt général,
- Il est une pièce indispensable du dossier final dont la réalisation est préalable au projet de P.L.U. et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 37/2015)

CONSIDERANT que le chapitre 3 du titre II du Code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

CONSIDERANT que l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme stipule « qu'un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du P.A.D.D. au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du P.A.D.D.

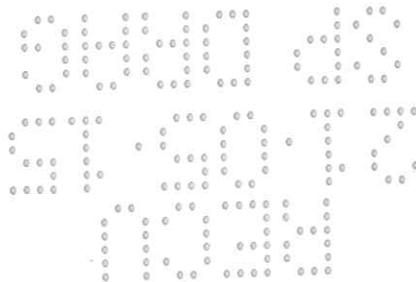
VU le projet de P.A.D.D. annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations du P.A.D.D. au sein du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VCITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 38/2015

Subventions 2015 – Compagnie des Tragos

L'association Compagnie des Tragos, a récemment informé Monsieur le Maire de sa demande de subvention d'un montant de 1 000 euros pour l'année 2015 afin de financer les coûts à sa charge.

Dans le but de soutenir l'association dans son projet, il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 euros à cet organisme.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la demande d'aide financière de l'association Compagnie des Tragos,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité

ARTICLE 1

Est décidé le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € (Mille euros) à l'Association Compagnie des Tragos.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 39/2015

Création de la commission d'attribution des logements communaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune gère un parc de 23 logements municipaux. Afin de procéder à l'attribution de ces logements, la commune souhaite créer une commission d'attribution des logements communaux.

Il vous est donc proposé de créer la commission d'attribution des logements communaux avec les membres suivants :

Président : M. PLENAT J. (Maire)

Titulaires :

M^{me} MULLER M.
M^{me} LANG V.
M. CAZALI D.

Suppléantes :

M^{me} CHAPPA C.
M^{me} LEPIGEON J.
M^{me} VIDAL V.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

Est décidé la création de la commission d'attribution des logements communaux dont la composition est la suivante :

Président : M. PLENAT J. (Maire)

Titulaires :

M^{me} MULLER M.

M^{me} LANG V.

M. CAZALI D.

Suppléantes :

M^{me} CHAPPA C.

M^{me} LEPIGEON J.

M^{me} VIDAL V.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE**

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 24/05/2015

N° 40/2015

Convention avec l'association des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier

Par arrêté municipal en date du 6 mai 2015, la commune du Rayol Canadel sur Mer a
réglementé l'entretien des abords de voies, des trottoirs et des caniveaux de la commune.

Pour se mettre en conformité, les propriétaires pourront faire appel aux prestataires de leur
choix.

Toutefois, il vous est proposé ce soir d'approuver une convention avec l'association des
jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier.

Celle-ci a pour but, d'une part, de proposer à des tarifs définis dans la convention les services
des jardiniers membres de l'association aux administrés et, d'autre part, de permettre à la
commune de faire intervenir, chez les particuliers ne se mettant pas en conformité, les
jardiniers membres de l'association à des tarifs déterminés à l'avance.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention ci-joint,

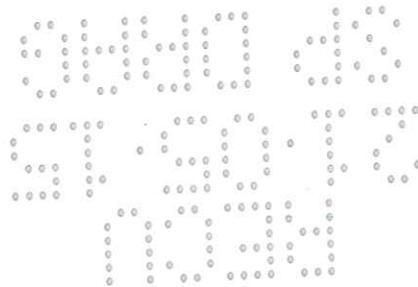
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

La convention entre la ville du Rayol Canadel sur Mer et l'association des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier est approuvée et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



Mairie
de

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 11
 Votants : 15
 Pouvoir (s) : 04
 Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
 le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
 M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
 Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
 M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
 M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
 Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
 Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
 Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
 Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 41/2015

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mettre en vente deux parcelles communales

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les parcelles AK37 (136 m²) et AE59 (61m²)

Etant donné les caractéristiques de ces parcelles, Monsieur le Maire propose de céder la parcelle AK 137 au prix de 125 000 € et la parcelle AE 59 au prix de 45 000 €.

Vu le rapport ci-dessus,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE**VOTE à l'unanimité****ARTICLE UN**

Est décidée la vente des parcelles AK 37, située en face du quai de transit, et AE59, située Corniche des Arbouses au prix de 125 000 € et 45 000 €.

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
 Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 41/2015)

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

ARTICLE TROIS

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 42/2015

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mettre en vente une parcelle communale

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente la parcelle AR4 située Corniche Maurin des Maures d'une superficie de 4 066 m²

Etant donné les caractéristiques de cette parcelle, Monsieur le Maire propose de la mettre en vente au prix de 615 000 € net vendeur.

Un mandat sera donné à deux agences de la commune.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est décidé la mise en vente de la parcelle AR4 située Corniche Maurin des Maures et d'une superficie de 4 066 m² au prix de 615 000 € net vendeur.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 42/2015)

ARTICLE TROIS

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

COMMUNE DE
RAYOL CANADEL MER
83620

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 43/2015

Demande de subvention – Etudes contre l'érosion des plages

Depuis plusieurs années, il a été constaté une érosion des plages de la commune et notamment des plages du Rayol Est et Ouest.

Dans cette optique, l'Observatoire Marin avait réalisé en 2010 une étude sur l'évolution du trait de côte sur le littoral des Maures. Les résultats de cette étude avaient conclu à une réduction des plages du Rayol Est et Ouest qui se poursuivrait si aucune action n'étant entreprise.

Afin de lutter contre l'érosion continue de ses plages, la commune souhaite lancer des études préliminaires pour l'aménagement de dispositifs destinés à lutter contre l'érosion de son littoral plage du Rayol.

Pour ce faire, un cabinet d'études va être choisi pour déterminer les dispositifs les plus efficaces pour lutter contre l'érosion de la plage du Rayol.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<i>Frais d'études</i>		€ H.T.
Région	30%	9 300
Département	30%	9 300
Feder	20%	6 200
Commune	20%	6 200
Total		31 000

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 43/2015)

Il vous est proposé ce soir d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional, du conseil général et du FEDER.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est adopté le plan de financement de l'opération « Etudes contre l'érosion des plages » pour un montant de 31 000 euros hors taxes.

ARTICLE DEUX

Au titre du plan de financement, les subventions suivantes sont sollicitées :

- Conseil régional : 9 300 €
- Conseil Général : 9 300 €
- F.E.D.E.R. : 6 200 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

